

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DRH 91 Autorisation de signature d'une convention entre la ville de Paris et le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne relative à la mise à disposition occasionnelle de salles d'écrit.

M. Christophe GIRARD, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.251-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention avec le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne relative à la mise à disposition occasionnelle de salles d'écrits ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 1^{ère} commission.

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne de la région d'Ile de France la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO